



COMMUNE D'HÉRÉMENCE

**MODIFICATION PARTIELLE
DU
PLAN D'AFFECTATION DES ZONES**
(homologué le 19.8.1998)

Secteur du Sauterot

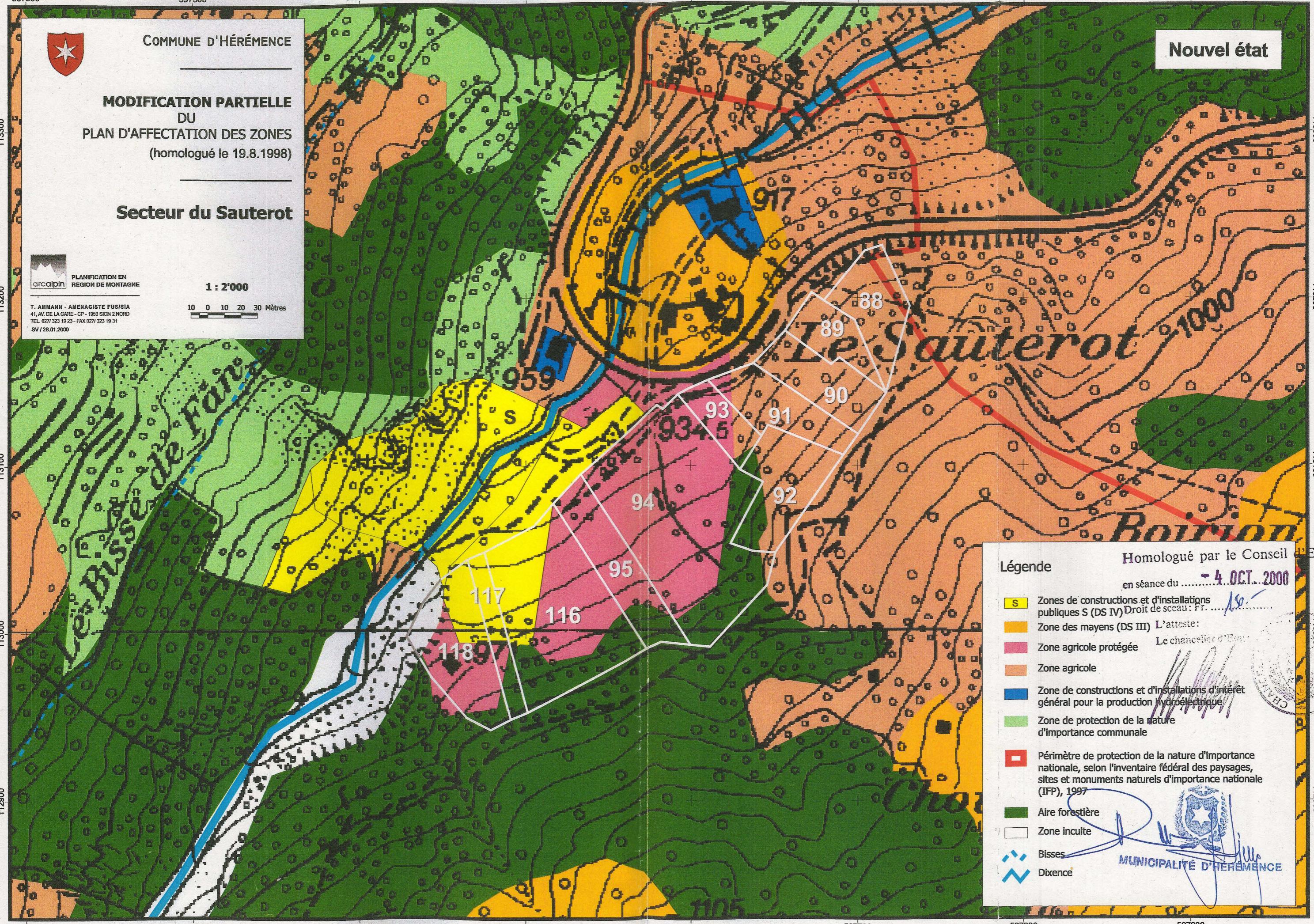


PLANNING IN
REGION OF MOUNTAIN

1 : 2'000

10 0 10 20 30 Mètres

T. ANIMANN - AMENAGISTE FUS/SIA
41, AV. DE LA GARE - CP - 1850 SION 2 NORD
TEL. 027/323 19 23 - FAX 027/323 19 31
SV / 28.01.2000



Nouvel état

Légende

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 4 OCT 2000

..... 15.

Le chancelier d'Etat

- S Zones de constructions et d'installations publiques S (DS IV) Droit de sceau: FR
- Zone des mayens (DS III) L'atteste:
- Zone agricole protégée
- Zone agricole
- Zone de constructions et d'installations d'intérêt général pour la production hydroélectrique
- Zone de protection de la nature d'importance communale

Périmètre de protection de la nature d'importance nationale, selon l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), 1997

Aire forestière

Zone inculte

Bisses

Dixence



MUNICIPALITÉ D'HÉRÉMENCE